

**Nombre de Délégués :**

En exercice	116
Présents	60
Procurations	11
Votants	71

DELIBERATION N°6-091222**Objet : Fourniture et montage de pneumatiques PL - Modification du marché suite à l'augmentation des prix**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marçillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 2 décembre 2022*

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Philippe ROUSSET	
BORREZE	Pierre CHEVALIER	
CALVIAC EN PERIGORD	Sylvie MENARDY	
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Johan LOUBRIAT
CARSAC AILLAC	Laurent LACOMBE	Andrée CAMBIER
JAYAC	Guy ESTRUC	
PAULIN	Alain PERIQUOI	Catherine CHEYROU
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Guy PRIESTER	
SALIGNAC EYVIGUES	Jacques FERBER	Didier DELBARY
SIMEYROLS	Mariène RODRIGUEZ	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	
ST GENIES	Charles MOLINA	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Eric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claude DENIS	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC		
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN		
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	Patrick ARMAGNAT	
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	
GROLEJAC	Jocelyne TIREL LALAUE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT		
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	Hervé MENARDIE
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME		

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DOROGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS		

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND		
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Sébastien FRIT	
LES EYZIES	Françoise BAUDRY	Amandine DALBAVY
LES FARGES	Philippe LAVIEVILLE	
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	
PEYZAC LE MOUSTIER		
SERGEAC	Pierette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	Virginie FAGETTE	
THONAC	Cyril CERF	
VALOJOUXX	Jean-Pierre MEGE	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Christine LASCOMBE	
MARQUAY		
PROISSANS	Fabien PERUSIN	Patrick CROUZILLE
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	Céline DUVAL
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	Eric ALARD
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIES		
VEZAC	Christian ROBLES	
VITRAC		

Excusés :

Mme Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU (*St Crépin-et-Carlucet*), Mme Jacqueline JOUANEL (*Meyrals*), M. Pierre COUDON (*Saint-Pompon*).

Procurations :

Mme Marie-Pierre VALETTE (*Sarlat-la-Canéda*) donne procuration à M. Jérôme PEYRAT (*La Roque-Gageac*)
M. Gé KUSTERS (*Saint-Léon-sur-Vézère*) donne procuration à M. Jérôme PEYRAT (*La Roque-Gageac*)
M. Francis COUSIN (*Domme*) donne procuration à M. Patrick ARMAGNAT (*Domme*)
Mme Marion CHAPUT (*Saint-Geniès*) donne procuration à M. Charles MOLINA (*Saint-Geniès*)
M. Gérard VIELLE (*Pechs-de-l'Espérance*) donne procuration à M. Guy PRIESTER (*Pechs-de-l'Espérance*)
M. Sylvain BRULEY (*Allas-les-Mines*) donne procuration à M. Yves GAROUTY (*Allas-les-Mines*)
M. Dominique HERMENAULT (*Borrèze*) donne procuration à M. Pierre CHEVALIER (*Borrèze*)
M. Francis JAGOURD (*Jayac*) donne procuration à M. Guy ESTRUC (*Jayac*)
M. Michel ANDRE (*Marcillac-Saint-Quentin*) donne procuration à Mme Christine LASCOMBE (*Marcillac-Saint-Quentin*)
M. Patrick LE MELLEDO (*Thonac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*)
Mme Catherine BERTHELOT (*La Chappelle-Aubareil*) donne procuration à M. Sébastien FRIT (*La Chappelle-Aubareil*)

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Le Président rappelle à l'assemblée sa délibération n°6-072021 accordant aux Ets Groupe GARRIGUE (GGD), sis Route de Salviac à GOURDON (46) le marché de fourniture et de montage des pneumatiques de nos poids lourds. Cette mise en concurrence avait été réalisée afin d'assurer le rechapage des pneus poids lourds, le changement à neuf des pneus en fin de vie, ainsi que les prestations nécessaires à leur montage et démontage. Ce marché a été conclu le 2 juillet 2021 à prix ferme.

Cet établissement nous fait part de l'augmentation très importante des prix des fournitures courantes, qui s'ajoute à celle des pneumatiques. Il fournit les courriers justificatifs des manufacturiers ainsi que le récapitulatif mensuel des hausses barème PL.

La variation du barème de facturation depuis juin 2021 se définit ainsi : +46% pour Goodyear et Dunlop, +45% pour Bridgestone, +28.9% pour Michelin, +36.2% pour Continental. Le titulaire du marché demande une révision afin de tenir compte de l'évolution économique du marché.

Le fournisseur précise que ces augmentations n'étaient pas prévisibles par leur ampleur et constituent une perte de 2244.88€ HT pour les pneumatiques neufs de marque Goodyear et Dunlop et de 3454.07€ HT pour les pneumatiques rechapés de marque Soreval. Il demande donc une indemnité d'imprévision calculée sur la base d'un écart de prix de 5 698.95€.

Vu l'avis de la Commission des Marchés et du Bureau Syndical, tous deux réunis en séance du 05/12/2022, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de recourir à la clause d'imprévision pour la période écoulée et, compte tenu de la situation de l'entreprise, de verser une **indemnité d'imprévision à hauteur de 95% des pertes** énoncées ci-dessus, soit la somme de **5 414.00€**,

- **Modifie** l'acte d'engagement comme suit :

Les mots « les tableaux ci-dessus seront complétés des prix HT à la date de la consultation, ces prix resteront fixes sur la durée du marché (ni actualisation, ni révision) »

Sont remplacés par « **les tableaux ci-dessus seront complétés des prix HT à la date de la consultation, ces prix seront actualisés proportionnellement à l'évolution du barème des prix des fournitures qui sera fourni par l'entreprise** ». (cf tableaux des tarifs ci-joints)

- **Autorise** le Président à signer les pièces administratives à intervenir,

- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes,

- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget général 2022 et seront inscrits également en 2023.

- **Dit** que le marché sera remis en concurrence à effet du 2^{ème} semestre 2023.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 09 décembre 2022.



Jerôme PEYRAT
Président